

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 25 MARS 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Lundi, vingt-cinq (25) mars 2019 se tenait à 20h15 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: Madame la conseillère : Josée Martin, messieurs les conseillers : Ghislain Vignola et Yann-Érick Pelletier absent : Myriam St-Laurent, Jasmin Couturier et Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2019-060

ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelleter appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. 2019-061

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 116425\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Madame Josée Martin
Appuyé par Monsieur Ghislain Vignola

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage atteste la véracité des frais encourus et confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

3. 2019-062

COMITÉ LOCAL MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Mitis au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective MADA a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité local avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté les résolutions 2017-150, 2018-081 et 2018-246 afin qu'une démarche MADA soit effectuée dans la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité d'autoriser la création du comité local MADA de Saint-Joseph-de-Lepage composé de:

- Monique Rouleau, représentante de la communauté;
- Jean-Pierre Pelletier, représentant de la communauté;
- Pierrette Gendron, représentante de la communauté;
- Johanne Morissette, représentante de la communauté;
- Ghislain Vignola, conseiller municipal ainsi que;
- Jasmin Couturier, l' élu responsable du dossier « aîné » désigné par le conseil municipal.

Ce comité aura pour mandat de :

- participer à la démarche MADA au niveau local et à la consultation citoyenne;
- participer à l'élaboration de la politique MADA de la municipalité en tenant compte des diverses réalités présentes dans le milieu;
- approuver le portrait et le plan d'action municipal;
- déposer au conseil municipal les résultats et le plan d'action;
- assurer le suivi du plan d'action découlant de la Politique MADA de la municipalité s'il n'y a pas de personne ressource engagée au niveau de la MRC;
- faire la promotion du « vieillissement actif » dans toutes les sphères d'action ou de décision de la communauté.

4. 2019-063

ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés au montant de 170.00\$ pour l'année 2019-2020 et s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit pour 2020-2021 :170.00\$ et 2021-2022 :170.00\$. Les signataires nommés pour l'entente sont M. Magella Roussel, maire et Madame Tammy Caron, dg. et sec. trés..

5. 2019-064

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h28.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dg- sec.trés.